



Informations pour prendre sa licence d'Athlétisme 2023/2024

Pour la saison à venir 2023/2024, de nouvelles dispositions sont mises en place à cause de la loi du 2 mars 2022 démocratisant la pratique du sport en France.

Si vous êtes mineur

- **Vous renouvelez votre licence** (cela veut dire que vous étiez licencié en 2022/2023 au MMAC). Pas de grand changement.

Vous allez sur votre espace Athlète grâce à vos codes d'accès via le site www.athle.fr

- Soit vous le faites en pré-saisie avant le 28 aout 2023 en renseignant vos informations sur votre espace Athlète sur internet
- Soit vous faites votre inscription à partir du 1 septembre 2023 la même opération.

Il vous faudra répondre au questionnaire de santé et valider les différents choix d'assurance et de contrat moral et éthique de la fédération.

- **Vous prenez une licence** (cela implique que vous n'étiez pas licencié FFA en 2022/2023)

Vous renseignez les documents d'inscription du club (à prendre sur le site www.mmac.fr)

Vous les amenez à votre entraîneur, le club effectuera la saisie puis vous recevrez un mail de confirmation avec votre code d'accès à votre espace Athlète. Il vous restera à valider dans votre espace licencié les différents choix d'assurance et de contrat moral et éthique de la fédération.

Si vous êtes majeur

- **Vous renouvelez votre licence** (cela veut dire que vous étiez licencié en 2022/2023 au MMAC). Pas de grand changement.

Vous allez sur votre espace Athlète grâce à vos codes d'accès via le site www.athle.fr

- Soit vous le faites en pré-saisie avant le 28 aout 2023 en renseignant vos informations sur votre espace Athlète sur internet. Vous validez un questionnaire de santé, la prise d'assurance et le contrat moral et éthique
- Soit vous faites votre inscription à partir du 1^{er} septembre 2023 la même opération via votre espace mais vous devrez valider le Parcours Prévention Santé ainsi que l'ensemble des choix assurance et contrat moral et éthique.

- **Vous prenez une licence** (cela implique que vous n'étiez pas licencié FFA en 2022/2023)

Vous renseignez les documents d'inscription du club (à prendre sur le site www.mmac.fr)

Vous les amenez à votre entraîneur, le club effectuera la saisie puis vous recevrez un mail de confirmation avec votre code d'accès à votre espace Athlète. Il vous restera à valider dans votre espace licencié le Parcours Prévention Santé et les choix d'assurance et de contrat moral et éthique de la fédération.

Pour tous les cas, dès que votre dossier dans votre espace personnel sera complet et votre paiement réalisé, le club validera votre licence.

Précision : si vous n'êtes plus en possession de vos codes d'accès, contacter Guillaume (joggers), Nathalie (Marcheurs), Eric (tous les athlètes).